



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Préfecture

Direction des libertés  
publiques

Bureau de la  
citoyenneté

### PROCEDURE DE RAPATRIEMENT DE CORPS EN DEHORS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN OU D'UN DEPARTEMENT D'OUTRE MER

#### **I - Liste des pièces à fournir :**

1. la demande à l'entête de la société de pompes funèbres ;
2. l'autorisation de fermeture et permis d'inhumer délivrés par la mairie ;
3. l'extrait de l'acte de décès plurilingue délivré par la mairie ;
4. l'acte de décès (copie intégrale) délivré par la mairie ;
5. le certificat de décès délivré par le médecin ;
6. le certificat médical de non contagion délivré par le médecin ;
7. l'habilitation délivrée par la préfecture de police de Paris si l'opérateur de pompes funèbres n'a pas d'adresse en France ;
8. procès-verbal de pose des scellés établi par les services de police.

#### **II – contacts :**

Direction des Libertés Publiques – Bureau de la Citoyenneté

- Téléphone : 03.83.34.27.58
- Téléphone standard préfecture 03.83.34.26.26
- fax Bureau de la Citoyenneté : 03.83.32.89.16
- adresse mail : [Pref-DLP1@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:Pref-DLP1@meurthe-et-moselle.gouv.fr)
- Horaires d'ouverture au public : 8 h 30 – 16 h 00

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX  
Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 34 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44